

RÈGLEMENT DE LACRÈCHE (ANNEXE AU CONTRAT)

Heures d'ouverture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30.

Les enfants présents une demi-journée arrivent ou quittent la Crèche à 13h00.

La veille d'un jour férié, la crèche ne reste ouverte que jusqu'à 17 heures.

Ordre de tenue et de maison

Il est interdit d'apporter des objets ou des jouets dangereux.

Les enfants doivent porter des vêtements propres et adéquats.

Des instructions particulières de la direction de la Crèche doivent être suivies.

Non-respect des horaires

Une taxe de 20 francs par quart d'heure de retard entamé sera facturée en cas de départ tardif.

Santé et absences

Toute allergie ou intolérance se doit d'être signalées à l'équipe éducative et à la direction au moment de l'inscription. Selon les particularités, la crèche peut demander à la famille d'apporter son propre repas sans déduction tarifaire.

Toutes restrictions alimentaires doit être justifié par un certificat médical sinon elle ne pourra être prise en compte.

Les absences pour cause de vacances doivent être annoncées à l'avance à la direction de la Crèche. Celles pour cause de maladie ou accident doivent être annoncées sans délai.

Les enfants souffrant d'une maladie contagieuse ne peuvent fréquenter la Crèche tant qu'ils sont contagieux.

En cas d'urgence, le personnel de la Crèche est autorisé à amener l'enfant concerné à l'hôpital ou chez un médecin.

Responsabilités

Les parents répondent des dommages causés par leurs enfants.

La Crèche décline toute responsabilité en cas de dégâts, de perte ou de vol d'objets personnels.